



inFO CESU Activités Péri-scolaires

Ticket CESU

► Suite au vote du Comité National d'Action Sociale (CNAS) lors de la séance plénière du 1er juillet 2021, l'Union FO Justice vous informe que la revalorisation du Chèque Emploi Service Universel (CESU) Activités Péri-scolaires (AP) à hauteur de **50€** est effective selon les dispositifs suivants :

► Pour les agents déjà bénéficiaires du dispositif AP en 2021, une dotation complémentaire de 50€ leur sera adressé directement fin octobre dans les mêmes conditions que leur demande initiale (CESU papier ou e-CESU) **SANS AUCUNE DÉMARCHÉ À EFFECTUER**

Pour les agents qui ne sont pas encore bénéficiaires du dispositif et qui souhaitent bénéficier du dispositif AP, le formulaire de demande est téléchargeable sur le site internet de chèque domicile :

<https://www.chèque-domicile-universel.com/client/cesu-ministere-justice/>

PARTS FISCALES	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE	Ticket CESU	
		Compris entre	A partir de
1,25	27000	27001 - 49999	50000
1,5	27524	27525 - 49999	
1,75	28048	28049 - 49999	
2	28572	28573 - 49999	
2,25	29095	29096 - 49999	
2,5	29619	29620 - 49999	
2,75	30143	30144 - 49999	
3	30667	30668 - 49999	
3,25	31190	31191 - 49999	
3,5	31714	31714 - 49999	
3,75	32238	32239 - 49999	
4 ou plus	32762	32763 - 49999	
Cas 1 : Montant annuel de l'aide au bénéfice des familles vivant maritalement (mariage, pacte civil de solidarité) ou en concubinage	400 €	300 €	0 €
Cas 2 : Montant annuel de l'aide au profit des familles de parents	470 €	350 €	0 €



L'Union FO Justice

Notre résistance, votre information !!!



Fait à Draveil, le 1^{er} Octobre 2021
Les représentants de l'Union FO Justice